



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Atelier visant à appuyer l'exécution du programme de travail
de Doha sur l'article 6 de la Convention**

Rapport du secrétariat

Résumé

L'atelier visant à appuyer l'exécution du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention s'est tenu à Bonn (Allemagne), le 27 mai 2016. Les participants y ont échangé des bonnes pratiques, des enseignements et des données d'expérience concernant l'exécution du programme. L'objectif de l'atelier était de renforcer les compétences et les capacités des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
A. Mandat	1–2	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
II. Déroulement de l’atelier	4–14	3
III. Résumé des séances	15–42	5
A. Séance I : Bonnes pratiques et enseignements à retenir pour l’exécution du programme de travail de Doha sur l’article 6 de la Convention	15–22	5
B. Séance II : Principes directeurs à l’intention des coordonnateurs nationaux de l’action pour l’autonomisation climatique	23	7
C. Séance III : Groupes de travail	24–39	8
D. Séance IV : Dialogue entre les coordonnateurs nationaux de l’action pour l’autonomisation climatique et les partenaires de la Convention sur le renforcement de la participation des acteurs concernés à l’action pour l’autonomisation climatique	40–21	10
IV. Étapes suivantes	43	11
Annexe		
Programme de l’atelier visant à appuyer l’exécution du programme de travail de Doha sur l’article 6 de la Convention		12

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de Doha sur huit ans relatif à l'article 6 de la Convention et a décidé de faire le point sur le programme de travail en 2020, en dressant en 2016 un bilan intermédiaire des progrès accomplis, pour en évaluer l'efficacité, déceler d'éventuels lacunes et besoins nouveaux et éclairer toute décision visant à améliorer, selon que de besoin, l'efficacité du programme de travail¹.

2. En outre, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de créer un réseau de coordonnateurs nationaux pour l'article 6 de la Convention et de faciliter l'échange périodique d'avis, de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir dans le cadre d'ateliers, de visioconférences et d'activités à organiser aux niveaux international, régional et national de façon à renforcer les compétences et les capacités de ces coordonnateurs².

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent rapport au titre de l'exécution du programme de travail de Doha.

II. Déroulement de l'atelier

4. L'atelier visant à appuyer l'exécution du programme de travail de Doha s'est tenu à Bonn (Allemagne), le 27 mai 2016. Il a été financé par le Conseil des ministres des pays nordiques.

5. L'atelier a réuni 51 participants, parmi lesquels des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique³ et d'autres représentants concernés des Parties, des représentants de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation aux changements climatiques⁴ et des représentants de la société civile⁵.

¹ Décision 15/CP.18, par. 1 et 2.

² Décision 15/CP.18, annexe, par. 35 d).

³ Dans le cadre de l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha, le SBI a recommandé, à sa quarante-quatrième session, que les efforts liés à l'application de l'article 6 de la Convention soient appelés « action pour l'autonomisation climatique » afin d'établir une manière de se référer à l'article 6 dans la conversation courante qui soit plus facilement compréhensible par tous (voir le document FCCC/SBI/2016/8/Add.1, par. 14 du projet de décision intitulé « Accroître l'efficacité du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention »).

⁴ Quatre experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont participé à l'atelier.

⁵ Huit représentants des collectifs ci-après œuvrant dans le cadre de la Convention ont également participé à l'atelier : organisations non gouvernementales représentant les milieux commerciaux et industriels ; organisations non gouvernementales du monde de la recherche et organisations non gouvernementales indépendantes ; organisations non gouvernementales représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes ; et organisations non gouvernementales représentant les jeunes.

6. M^{me} Malin Modh et M. E. Crispin U.I. d'Auvergne, coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique de la Suède et de Sainte-Lucie, ont coanimé l'atelier, qui s'est tenu sur une journée et s'est déroulé en quatre parties, dont une séance en groupe de travail. M^{me} Modh a expliqué que l'objectif de l'atelier était de permettre aux coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique et aux autres représentants concernés des Parties d'échanger des bonnes pratiques, des enseignements et des données d'expérience concernant l'exécution du programme de travail de Doha.

7. L'atelier a été ouvert par le Président du groupe de travail des pays nordiques pour les négociations mondiales sur le climat, Peer Stiansen, qui a souligné la volonté des pays nordiques de renforcer l'exécution du programme de travail de Doha et de promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre les coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique. La séance d'ouverture s'est poursuivie par une déclaration de M. Nick Nuttall au nom du secrétariat de la Convention. M. Nuttall a félicité les participants à l'atelier pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il a ajouté que les efforts menés par les gouvernements dans le cadre de l'action pour l'autonomisation climatique peuvent aussi appuyer et compléter l'action menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD)⁶. Il a invité les coordonnateurs nationaux à collaborer avec les divers ministères qui s'occupent de questions comme l'éducation, la formation et la sensibilisation du public de façon à regrouper le traitement de ces questions dans le cadre de l'action pour l'autonomisation climatique. Il a estimé que de nouveaux modes de réflexion et de compréhension sont nécessaires pour traiter efficacement les changements climatiques et les ODD. En conclusion, il a invité les participants à examiner comment ils peuvent faire évoluer les comportements de sorte que l'on puisse progresser vers un avenir sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques.

8. Les observations liminaires ont été suivies d'un spectacle musical d'élèves d'une école primaire de Bonn sur le thème des changements climatiques. Leur établissement participe au programme des « Ambassadeurs pour le climat », initiative de la ville de Bonn qui promeut des activités pédagogiques sur les changements climatiques auprès des enfants et des jeunes. Les participants à l'atelier se sont ensuite présentés à tour de rôle.

9. La séance I de l'atelier a débuté par un exposé d'un représentant du secrétariat, qui a donné un aperçu de l'examen intermédiaire de l'exécution du programme de travail de Doha et des activités menées dans le cadre de la Convention pour appuyer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique. Des représentants de la Commission européenne, de la République dominicaine, de la Thaïlande, de l'Ouganda, des Seychelles et de la Finlande ont ensuite présenté des exposés sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir pour la mise en œuvre du programme de travail de Doha.

10. La séance II de l'atelier a consisté en un exposé d'une représentante de l'UNESCO au sujet de futurs principes directeurs à l'intention des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique. L'intervenante a présenté la méthode et le plan d'action retenus et a invité les participants à faire part de leurs premières réactions.

11. Au cours de la séance III, les participants se sont répartis en cinq groupes de travail pour examiner les trois thèmes ci-après :

a) Moyens de renforcer les capacités des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique ;

b) Moyens de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique ;

⁶ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>.

c) Étapes suivantes : priorités pour la période allant jusqu'à 2020.

12. À la séance IV, des représentants de la société civile ont participé à un dialogue avec des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique sur les moyens de faciliter la participation à cette action aux niveaux national et international.

13. La séance V a conclu l'atelier par des observations finales des cofacilitateurs de l'atelier, qui ont remercié tous les participants pour leur travail et les ont invités à continuer d'œuvrer pour l'autonomisation climatique dans leurs pays respectifs.

14. Le programme de l'atelier figure en annexe. Tous les exposés présentés peuvent être consultés sur le site Web de la Convention⁷. Un résumé vidéo de l'atelier est également disponible sur le site à la rubrique Centre d'actualités⁸.

III. Résumé des séances

A. Séance I : Bonnes pratiques et enseignements à retenir pour l'exécution du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention

15. Une représentante du secrétariat a présenté un aperçu général des conclusions de l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha. Le programme constitue un cadre souple pour une action impulsée par les pays, qui réponde à la situation et aux besoins particuliers des Parties et tienne compte de leurs priorités et de leurs initiatives nationales⁹. Au titre du programme, les Parties sont invitées à désigner un coordonnateur national pour les activités relatives à l'article 6 de la Convention, à appuyer ce coordonnateur, notamment sur les plans technique et financier, et à lui garantir l'accès à l'information et à la documentation¹⁰. Au 7 mars 2016, on comptait 94 coordonnateurs de ce type¹¹. L'examen intermédiaire du programme de travail de Doha a montré que des progrès ont été faits par les Parties et les autres acteurs concernés, au niveau de la planification, de la coordination et de l'exécution, en ce qui concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation publique et l'accès du public aux informations dans le domaine des changements climatiques, ainsi que la coopération internationale qui s'y rapporte¹². En outre, 134 Parties ont mentionné au moins un des six éléments visés à l'article 6 de la Convention (éducation, formation, sensibilisation du public, participation publique, accès du public aux informations, et coopération internationale s'y rapportant) dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national¹³.

16. Le secrétariat appuie l'exécution du programme de travail de Doha par diverses activités qui consistent notamment : à établir, pour examen par le SBI, des rapports sur les progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention ; à assurer la coordination des apports des organisations concernées ; à permettre des échanges réguliers de bonnes pratiques et d'enseignements en organisant des ateliers, des visioconférences et d'autres activités aux niveaux international, régional et national ; et à assurer la collaboration et la coordination avec les organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), le

⁷ http://unfccc.int/cooperation_support/education_outreach/overview/items/9471.php.

⁸ <http://newsroom.unfccc.int/climate-action/action-for-climate-empowerment-workshop>.

⁹ Décision 15/CP.18, annexe, par. 12.

¹⁰ Décision 15/CP.18, annexe, par. 22 a).

¹¹ Voir http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/national_focal_points/items/8942.php.

¹² FCCC/SBI/2016/6, par. 72.

¹³ FCCC/SBI/2016/6, par. 71.

secteur privé, la société civile et les jeunes. La représentante du secrétariat a conclu son exposé en invitant les représentants à prendre part à la Journée de l'éducation¹⁴ qui se tiendra à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et où seront présentées des pratiques de référence concernant l'exécution du programme de travail de Doha.

17. Une représentante de la Commission européenne a présenté les activités menées par la Commission dans le domaine de la sensibilisation aux changements climatiques. Elle a souligné l'importance accordée par l'Union européenne aux questions relatives aux changements climatiques en évoquant l'enquête Eurobaromètre¹⁵, qui montre que 91 % des Européens perçoivent les changements climatiques comme un problème grave et 93 % considèrent que la lutte contre les changements climatiques ne sera efficace que si tous les pays du monde agissent de concert. La Commission européenne a amélioré la sensibilisation aux changements climatiques par des publications, des vidéos, des expositions, des conférences et des campagnes sur les réseaux sociaux. Elle a aussi publié un magazine destiné à la jeunesse, « Notre planète, notre avenir »¹⁶ pour mieux sensibiliser les jeunes et les inciter à agir en faveur du climat.

18. Le coordonnateur national de l'action pour l'autonomisation climatique de la République dominicaine a évoqué les enseignements pour son pays de la mise au point d'une stratégie nationale visant à renforcer les compétences et les capacités nécessaires pour promouvoir un développement à faible émission et résilient aux changements climatiques¹⁷ et mobiliser des ressources à cet effet. Au titre du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques¹⁸, la République dominicaine a associé à l'élaboration de la stratégie 400 personnes et 100 institutions, qui ont participé à des consultations et ateliers intersectoriels et multipartites visant à recenser les besoins et à définir les priorités et les mesures à prendre. La stratégie donne la priorité à l'intégration de la question des changements climatiques dans les programmes scolaires, ainsi qu'à la formation des enseignants, pour laquelle un financement de 1 million de dollars des États-Unis a pu être obtenu grâce à un partenariat entre le Ministère dominicain de l'éducation et le Conseil national sur les changements climatiques. D'ici à la fin de 2016, le projet aura permis de former 200 formateurs et 2 500 enseignants et, partant, d'atteindre plus de 50 000 élèves. Il est prévu de le transposer dans d'autres pays d'Amérique centrale.

19. La coordonnatrice nationale de l'action pour l'autonomisation climatique de la Thaïlande a consacré son exposé à l'élaboration par son pays d'une stratégie de communication visant à améliorer la résilience aux changements climatiques et à promouvoir des modes de vie durables. La Thaïlande est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Ces enjeux demeurent pourtant peu connus et mal compris de la population. Pour répondre au problème, le Gouvernement prévoit de réaliser une évaluation des besoins de communication afin de déterminer les messages ciblés qui peuvent être adressés aux différents publics, et de lancer une étude sur les méthodes de communication appropriées pour évoquer la question des changements climatiques auprès de la population thaïlandaise. En conclusion, l'intervenante a exprimé l'intérêt de son pays pour les échanges de bonnes pratiques entre les coordonnateurs nationaux et indiqué qu'il était disposé à appuyer des projets régionaux au titre de l'action pour l'autonomisation climatique.

¹⁴ Voir le document FCCC/SBI/2016/L.15/Add.1, par. 13 h).

¹⁵ Voir http://ec.europa.eu/clima/citizens/support/index_fr.htm.

¹⁶ Voir http://ec.europa.eu/clima/citizens/youth/docs/our_planet_our_future/fr/index.html.

¹⁷ Voir <http://www.unclearn.org/sites/default/files/>

estrategia_nacional_para_fortalecer_los_recurso_humanos_republica_dominicana_08_2012.pdf.

¹⁸ Voir <http://www.unclearn.org/fr>.

20. Le coordonnateur national de l'action pour l'autonomisation climatique de l'Ouganda a fait un exposé sur les mesures prises dans son pays pour favoriser la participation à l'action pour l'autonomisation climatique. La tenue de consultations publiques, l'élaboration de notes d'orientation, la mise sur pied d'expositions et l'organisation de visites d'échange, entre autres activités, ont favorisé la participation du public à des projets d'atténuation et d'adaptation. Un large éventail de parties prenantes, dont des universités, des acteurs du secteur privé, des organisations religieuses et des institutions culturelles, ont apporté leur contribution. Les activités ci-après ont également été menées en Ouganda à l'appui de l'action pour l'autonomisation climatique : élaboration d'une stratégie nationale sur l'autonomisation climatique ; constitution d'une alliance nationale pour le climat afin d'améliorer les échanges de bonnes pratiques ; et création d'un forum parlementaire¹⁹ en vue de sensibiliser les représentants politiques et de favoriser leur participation à la mise en œuvre du programme d'action pour le climat.

21. Le représentant de la Finlande a parlé de l'intégration de la question des changements climatiques dans l'éducation. Les principaux objectifs de l'éducation dans le domaine climatique en Finlande sont d'améliorer les connaissances sur les changements climatiques et d'orienter les comportements individuels dans l'optique de l'atténuation et de l'adaptation. Comme suite à la réforme des programmes scolaires finlandais, les changements climatiques figurent désormais dans le programme de base aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Signe d'une évolution positive, le développement durable était mentionné vingt-sept fois dans le programme d'enseignement primaire en 2004, et l'était plus de cent cinquante fois en 2014. Le représentant de la Finlande a conclu son exposé en soulignant qu'il importe d'appréhender les activités d'éducation de manière globale et interdisciplinaire, d'élaborer des supports pédagogiques de qualité, et de prévoir des cours de formation continue pour les enseignants.

22. La coordonnatrice nationale de l'action pour l'autonomisation climatique des Seychelles a présenté une vue d'ensemble des efforts menés pour renforcer les capacités dans les petits États insulaires en développement. Ces États sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, si bien que le renforcement de la résilience et l'élaboration de mesures d'adaptation figurent au premier rang des priorités. Les activités ci-après sont notamment menées aux Seychelles et financées par le pays : intégration de la question des changements climatiques et de la durabilité dans les programmes scolaires ; organisation d'activités pratiques à l'intention des élèves ; promotion de la formation continue des enseignants ; et organisation d'ateliers et d'activités de formation à l'intention des membres des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des journalistes, des agriculteurs, des pêcheurs et des collectivités. En conclusion, l'intervenante a souligné le rôle essentiel de l'éducation dans le renforcement des capacités d'adaptation des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile, du secteur privé et des collectivités.

B. Séance II : Principes directeurs à l'intention des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique

23. L'atelier s'est poursuivi par un exposé donné par une représentante de l'UNESCO, qui a présenté la méthodologie et le plan d'action retenus pour l'initiative conjointe du secrétariat de la Convention et de l'UNESCO visant à définir des principes directeurs à l'appui de l'exécution du programme de travail de Doha, qui ont pour principal objectif d'assurer aux coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique et aux

¹⁹ Voir <http://www.parliament.go.ug/index.php/members-of-parliament/parliamentary-fora/parliamentary-forum-on-climate-change-pfcc>.

autres fonctionnaires s'occupant de la question un cadre souple qui facilite : 1) la conception et la réalisation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour l'autonomisation climatique ; 2) la mobilisation de moyens techniques et financiers auprès de sources nationales et étrangères ; 3) l'établissement d'accords de coopération intersectoriels ; et 4) le suivi, la notification et l'évaluation des progrès réalisés. Les principes directeurs constitueront aussi un outil de référence pour d'autres parties prenantes, notamment les ONG, les médias et le secteur privé, pour la définition, la conception et la réalisation d'activités au titre de l'action pour l'autonomisation climatique. Ils pourront être facilement adaptés en fonction de la situation nationale, du contexte culturel et des priorités de développement.

C. Séance III : Groupes de travail

24. Les participants ont constitué cinq groupes de travail pour débattre des moyens de renforcer les capacités et le réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique, et pour définir les priorités d'ici à 2020. Les résultats des délibérations des groupes de travail ont été présentés et étudiés en séance plénière. Les débats menés sur les trois thèmes retenus sont résumés ci-après.

1. Renforcer les capacités des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique

25. Les participants ont souligné qu'il est important de renforcer les capacités des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique pour améliorer l'exécution du programme de travail de Doha et la mise en œuvre de l'action climatique à l'échelon national. Les principaux obstacles auxquels se heurtent les coordonnateurs nationaux sont notamment : le manque de moyens financiers ; les capacités individuelles insuffisantes ; l'absence d'appui ou l'appui limité à l'égard des coordonnateurs nationaux ; le manque d'accès, dans plusieurs langues, à la documentation, aux bonnes pratiques et à d'autres éléments d'information.

26. Les participants se sont déclarés disposés à participer à des activités d'apprentissage sur des sujets tels que : la conception, l'exécution et le suivi d'une stratégie nationale pour l'autonomisation climatique ; la présentation des propositions de financement de l'action pour l'autonomisation climatique ; l'organisation de consultations multipartites ; l'utilisation des réseaux sociaux pour communiquer sur les changements climatiques ; et la conception de campagnes de sensibilisation. Les participants ont recommandé plusieurs moyens de répondre à ces besoins d'apprentissage, notamment l'organisation d'ateliers et la mise en place de cours de formation en ligne. Par ailleurs, les activités de formation pourraient être complétées par des « boîtes à outils » et par l'accès à des méthodes, des supports et des publications. Les participants ont souligné que, même si bon nombre de documents et de cours sur les changements climatiques sont disponibles en anglais, il est important que les supports soient proposés dans les six langues officielles de l'ONU.

27. Les participants ont suggéré que les activités de formation à l'intention des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique soient conçues en fonction des six éléments de l'article 6 de la Convention, et intègrent une stratégie de « formation des formateurs » et une démarche pragmatique. Les coordonnateurs nationaux pourraient utiliser la formation dispensée pour former à leur tour d'autres acteurs au niveau national. En outre, il a été souligné que la constitution de partenariats avec des ONG, des universités, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs peuvent donner un effet multiplicateur aux activités de formation.

28. Les participants ont souligné que l'assistance technique et financière est indispensable pour permettre aux coordonnateurs nationaux d'amplifier l'action climatique. Si leurs capacités sont renforcées, ils seront en mesure de jouer un rôle d'ambassadeurs pour le climat au niveau national. Ils seront en mesure d'informer sur les enjeux, d'établir des partenariats et de mobiliser des acteurs locaux en vue de projets et d'initiatives pour l'autonomisation climatique.

2. Renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique

29. Les participants ont évoqué les activités qui ont été efficaces pour renforcer les réseaux des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique. Il a été noté que le Dialogue annuel de session sur l'action pour l'autonomisation climatique²⁰ a été l'occasion pour les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG, le secteur privé, les médias et les autres acteurs concernés d'échanger des bonnes pratiques et des enseignements à retenir concernant l'exécution du programme de travail de Doha. Il a été noté également que les précédents ateliers régionaux et manifestations parallèles lors des sessions de la Conférence des Parties ont été jugés utiles en ce qu'ils ont permis d'échanger des bonnes pratiques et de promouvoir la participation des acteurs.

30. Les participants ont indiqué qu'il est possible de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique en organisant des ateliers régionaux et internationaux ainsi que des séminaires en ligne et des téléconférences, activités qui peuvent faciliter le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les coordonnateurs nationaux. Une structure en ligne à l'usage des coordonnateurs nationaux serait utile pour leur permettre d'échanger des connaissances sur certaines questions.

31. Les participants ont suggéré que le secrétariat continue d'accroître la visibilité, sur le site Web de la Convention, des initiatives liées à l'action pour l'autonomisation climatique ; publie régulièrement un bulletin d'information à l'intention des coordonnateurs nationaux ; et mette à profit sa présence sur les réseaux sociaux.

32. Compte tenu des différences de langue et de culture, il a été recommandé de renforcer les réseaux régionaux préexistants et de mettre en place des projets régionaux qui facilitent les échanges de renseignements et de bonnes pratiques et l'élaboration de supports de formation et d'éducation dans les langues locales.

33. Les participants ont souligné qu'il importe de renforcer la collaboration, les synergies et les partenariats avec les acteurs concernés, notamment les universités, les ONG, la jeunesse, les associations, les journalistes et le secteur privé, pour appuyer l'exécution du programme de travail de Doha.

3. Étapes suivantes : priorités pour l'exécution du programme de travail de Doha d'ici à 2020

34. Les participants ont estimé que le renforcement des capacités individuelles et du réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique doit constituer une priorité pour la période allant jusqu'à 2020, afin de renforcer l'exécution du programme de travail de Doha. Cela est susceptible, en outre, de permettre aux coordonnateurs nationaux de prendre part à l'application de l'Accord de Paris, notamment à la formulation des contributions déterminées au niveau national et des ODD.

²⁰ Voir http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/dialogues/items/8941.php.

35. Les participants ont souligné que si certains ont élaboré une stratégie nationale concernant l'action pour l'autonomisation climatique, bon nombre de pays ne disposent pas encore d'une stratégie à long terme. Il est prioritaire d'augmenter le nombre de pays qui ont élaboré une stratégie nationale dans ce domaine au moyen d'un processus participatif d'ici à 2020. Les participants ont estimé que les principes directeurs élaborés actuellement par l'UNESCO et le secrétariat de la Convention à l'intention des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique devraient être utiles à cet égard.

36. Parce qu'il est essentiel de sensibiliser l'opinion mondiale pour mobiliser les énergies dans le domaine climatique, les participants ont souligné la nécessité de renforcer les aptitudes à la communication des coordonnateurs nationaux. Il est nécessaire de disposer d'informations précises sur la manière dont les coordonnateurs nationaux peuvent communiquer sur la question des changements climatiques en fonction de leur contexte national. À cet égard, l'initiative menée conjointement par le secrétariat de la Convention et l'UNESCO pour élaborer des principes directeurs à l'appui de l'exécution du programme de travail de Doha pourrait prévoir une composante centrée sur les activités de sensibilisation.

37. Il a été souligné qu'augmenter le nombre de pays qui auront intégré l'éducation au sujet des changements climatiques dans les programmes formels d'éducation et de formation est un objectif important à l'horizon 2020, de même que la formation des divers acteurs, et la promotion de l'éducation non formelle et informelle.

38. Les participants ont noté que, pour continuer de développer efficacement la mise en place d'activités pour l'autonomisation climatique, des moyens financiers et humains supplémentaires sont nécessaires. Ils ont suggéré de mobiliser des ressources provenant de sources diverses, dont le Mécanisme financier, les organismes de coopération bilatérale et multilatérale, les fonds publics nationaux, les ONG et le secteur privé.

39. Il a été recommandé de renforcer la participation des acteurs autres que les Parties à l'exécution du programme de travail de Doha et à l'action pour l'autonomisation climatique. En outre, les participants ont souligné le rôle important de la coopération internationale pour renforcer l'action pour l'autonomisation climatique. Ils ont reconnu aussi le rôle essentiel que les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement peuvent jouer dans le renforcement de l'action pour l'autonomisation climatique d'ici à 2020.

D. Séance IV : Dialogue entre les coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique et les partenaires de la Convention sur le renforcement de la participation des acteurs concernés à l'action pour l'autonomisation climatique

40. L'atelier s'est poursuivi par un dialogue entre les représentants de la société civile et les coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique. Les représentants de la société civile ont souligné que les acteurs concernés, notamment les jeunes, les femmes, les ONG, les universités et les médias, jouent un rôle central dans l'exécution du programme de travail de Doha. Ils ont recommandé de mettre en place des comités de coordination nationaux pour renforcer la coordination entre les ministères et entre les organismes publics et l'ensemble des acteurs concernés.

41. Les représentants de la société civile ont encouragé les coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique à envisager les éléments de l'article 6 de la Convention d'une manière globale et complémentaire, et à intégrer l'action pour l'autonomisation climatique dans les stratégies et les projets liés aux changements climatiques.

42. Il a également été recommandé d'afficher les coordonnées des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique sur le site Web de la Convention. Chaque pays pourrait disposer d'un compte de courriel pour la réception de la correspondance liée à l'action pour l'autonomisation climatique.

IV. Étapes suivantes

43. Les Parties et les autres acteurs concernés voudront peut-être mettre à profit les informations figurant dans le présent rapport pour planifier, concevoir et réaliser les activités relatives à l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation publique et l'accès du public à l'information concernant les changements climatiques, et la coopération internationale qui s'y rapporte.

Annexe

**Programme de l'atelier visant à appuyer l'exécution
du programme de travail de Doha sur l'article 6
de la Convention**

[Anglais seulement]

27 May 2016

Agenda	
8.30–9 a.m.	Registration
Opening of the workshop	
9–9.45 a.m.	<p>Welcoming remarks</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Peer Stiansen, Chair of the Nordic working group for global climate negotiations • Mr. Nick Nuttall, UNFCCC secretariat <p>Outline and objectives of the workshop provided by the co-facilitators</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ms. Malin Modh, national focal point for Action for Climate Empowerment (ACE), Sweden • Mr. E. Crispin U. I. d’Auvergne, ACE national focal point, Saint Lucia <p>Performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • United Nations Bonn’s Climate Ambassadors, performance of “Bonni & Bo” <p>Tour de table</p> <p>Group photo</p>
9.45–10 a.m.	Coffee break
Introductory presentation	
10–10.20 a.m.	<p>Overview of ACE and the implementation of the Doha work programme on Article 6 of the Convention, Ms. Adriana Valenzuela, UNFCCC secretariat</p> <p>Question and answer session</p>

Presentation of good practices and lessons learned	
10.20–11.40 a.m.	<p>Dialogue on experiences of ACE national focal points and Party representatives in implementing the Doha work programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • “Communicating European Union climate action”, Ms. Anna Johansson, European Commission • “Preparing an ACE national strategy and mobilizing resources for implementing”, Mr. Omar Ramírez Tejada, the Dominican Republic • “Preparing communication strategies on climate change/public awareness”, Ms. Supawan Wongprayoon, Thailand • “Fostering the participation of stakeholders in implementing ACE”, Mr. Joseph Epitu, Uganda • “Climate change education”, Mr. Matti Ranta, Finland • “Building capacity in small island developing States”, Ms. Jeannette Larue, Seychelles <p>Question and answer session</p>
Guidelines for ACE national focal points	
11.40 a.m.–12 p.m.	<p>Presentation on methodology and plan of action, Ms. Leslie Paas and Ms. Julia Heiss, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (member of the United Nations Alliance on Climate Change Education, Training and Public Awareness)</p> <p>Question and answer session</p>
12–1 p.m.	Lunch break
Working group discussions in breakout rooms	
1–1.10 p.m.	Methodology of the working groups explained by the co-facilitators in room LEU 1916
1.10–1.55 p.m.	<p>Session I : strengthening the capacities of ACE national focal points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Group I, facilitator Ms. Heiss Room LEU 1916 • Group II, facilitator Ms. Verona Collantes, United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (member of the United Nations Alliance on Climate Change Education, Training and Public Awareness) Room LEU 1916 • Group III, facilitator Ms. Cristina Rekakavas, United Nations Institute for Training and

	<p>Research (member of the United Nations Alliance on Climate Change Education, Training and Public Awareness) Room LEU 2112</p> <ul style="list-style-type: none"> • Group IV, facilitator Ms. Valenzuela Room LEU 2705 • Group V, facilitator Mr. Luis Davila, UNFCCC secretariat Room LEU 2712
1.55–2.40 p.m.	<p>Session II : strengthening the network of ACE national focal points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Group I, facilitator Ms. Heiss Room LEU 1916 • Group II, facilitator Ms. Collantes Room LEU 1916 • Group III, facilitator Ms. Rekakavas Room LEU 2112 • Group IV, facilitator Ms. Valenzuela Room LEU 2705 • Group V, facilitator Mr. Davila Room LEU 2712
2.40–3.25 p.m.	<p>Session III : moving forward</p> <ul style="list-style-type: none"> • Group I, facilitator Ms. Heiss Room LEU 1916 • Group II, facilitator Ms. Collantes Room LEU 1916 • Group III, facilitator Ms. Rekakavas Room LEU 2112 • Group IV, facilitator Ms. Valenzuela Room LEU 2705 • Group V, facilitator Mr. Davila Room LEU 2712
3.25–3.40 p.m.	Coffee break
3.40–4.40 p.m.	Presentation of conclusions by each working group to the plenary

4.40–5.25 p.m.	Dialogue among ACE national focal points and UNFCCC constituencies Fostering the participation of stakeholders in implementing ACE
Closure of the workshop	
5.25–5.55 p.m.	Closing remarks <ul style="list-style-type: none">• Co-facilitators Ms. Modh and Mr. d’Auvergne• Mr. Davila
